191028

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

(PREMIER AVIS) ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°CE-2015-93-06-05 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de MOUANS-SARTOUX *n'est pas soumis à l'évaluation environnementale* en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 4 mars 2019 au 5 avril 2019 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de MOUANS-SARTOUX aux heures habituelles d'ouverture.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 22 octobre 2018, M. Jean Claude GRANGE (ingénieur CNAM, en retraite), comme commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : MOUANS-SARTOUX
Date : 4 mars 2019
Heure : 9h-12h / 14h-16h30
Lieu Mairie : Place du Général de Gaulle, 06370 MOUANS-SARTOUX
Commune : MOUANS-SARTOUX
Date : 21 mars 2019
Heure : 9h-12h / 14h-16h30
Lieu Mairie : Place du Général de Gaulle, 06370 MOUANS-SARTOUX
Commune : MOUANS-SARTOUX
Date : 5 avril 2019
Heure : 9h-12h / 14h-16h30
Lieu Mairie : Place du Général de Gaulle, 06370 MOUANS-SARTOUX

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer.
Service de l'état dans les Alpes-Maritimes.
Direction départementale des territoires et de la mer.
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques.
147 boulevard du Mercantour,
06286 NICE Cedex 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de MOUANS-SARTOUX, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière *complémentaire depuis le lien suivant* : https://www.registredemat.fr/pprmt-mouanssartoux ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique

Les observations et remarques peuvent également êtres adressées par écrit au commissaire-enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de MOUANS-SARTOUX.
Mairie de MOUANS-SARTOUX,
Place du Général de Gaulle,
06370 MOUANS-SARTOUX
ou par email à l'adresse suivante :
pprmt-mouanssartoux@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi pendant la même durée, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public en mairie de MOUANS-SARTOUX.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de MOUANS-SARTOUX *pour y être, sans* délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique

191025

SANITECH

SARL au capital de 18 000 €
Siège social : 142 allée des Serruriers.
ZI secteur C, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR
395 309 446 R.C.S. ANTIBES

RÉDUCTION DE CAPITAL

1/ Aux termes d'une délibération des associés en date du 28 novembre 2018, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 4 500 €uros par voie de rachat de 125 parts sociales de 36 € chacune de valeur nominale, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers dans le délai d'un mois suivant le dépôt du PV d'assemblée au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.

2/ Aux termes d'une délibération de la gérance en date du 31 décembre 2018, et compte tenu de l'absence d'opposition des créanciers, il a été constaté la réalisation définitive de la réduction du capital social à cette même date et le rachat des titres prévu. En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié ainsi qu'il suit : Article 7 : Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 13 500 €uros. Il est divisé en 375 parts sociales de 36 € chacune de valeur nominale.

Pour avis.

191039

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandrine TORREGANO, notaire associé à NICE, 7 bis rue Caffarelli, le 6 février 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial *portant adoption de la communauté* universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir avec attribution intégrale des biens composant ladite communauté au survivant des époux par :

Monsieur Didier CATHERINE, artisan VTC, et Madame Christine Andrée Eliane FOSSAT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CAGNES-SUR-MER (06800), 93 avenue des Chênes, de nationalité Française.

Nés savoir :

Monsieur CATHERINE à NICE (06000) le 8 mai 1955,

Madame FOSSAT à PARIS 14ème arrondissement (75014) le 11 décembre 1957,

Mariés à la mairie de NICE (06000) le 6 décembre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

191035

COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE À L'ALIÉNATION TOTALE OU PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N°18

Par arrêté n°2019/13 en date du 07 février 2019 le maire de la commune de TOURRETTES-SUR-LOUP a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation totale ou partielle du chemin rural n°18.

A cet effet, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés et consultables en mairie de TOURRETTES-SUR-LOUP, accueil principal, place Maximin Escalier, 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP **du vendredi 1er mars 2019 au lundi 18 mars 2019 inclus**, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30
- Les mercredi 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.tourrettessurloup.com

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie de TOURRETTES-SUR-LOUP, service urbanisme, place Maximin Escalier, 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP.

Monsieur le commissaire-enquêteur **accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le 14/03/19 de 10h à 12h et de 14h00 à 17h00.**

À l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie de TOURRETTES-SUR-LOUP, service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

PA ALPES-MARITIMES
Les Petites Matinales
par les Petites Affiches des Alpes-Maritimes
CANNES
Les dispositions fiscales en faveur des jeunes entreprises
PROFORMALITÉS

mardi 19 février 2019
Inscription sur eventbrite.fr
FIDAL
Intervenants : Cabinet FIDAL
Me Gaelle BREARD - Me Régis ISAIA
Avocats spécialisés en droit fiscal
8H30-9H30
Pépinière d'entreprises
11 Avenue Maurice Chevalier, 06150 Cannes